



Commune d'Oupeye

Secrétariat communal
secretariats@oupeye.be

CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2009
Condensé des points de l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Informations.

- Réponse à la question de M. Michel JEHAES sur les nuisances éventuelles que peuvent engendrer la présence d'une ligne à haute tension et d'un pylône sur la santé des habitants à l'occasion de la délivrance d'un permis d'urbanisme.

2. Règlements de police.

- Suppression d'un emplacement de stationnement (marquage + E3) en faveur d'une personne handicapée, au carrefour des rues du Tombeux et Pierre Michaux à Vivegnis.
- Placement d'un signal B17 et C3 avec additionnel à l'angle des rues César de Paepe et Trou du Moulin à Vivegnis de manière à assurer exclusivement le passage dans cette chaussée par les riverains.

3. ALG – Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2009.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur les points de l'Assemblée générale ordinaire de l'ALG.

Toutefois en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège visée à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibérations du Conseil communal est considérée comme une abstention de la part de l'associé (article L1523-12).

4. Règlement de travail – Octroi de chèques-repas – Amendement.

Le Conseil communal voudra bien compléter sa décision du 28 mai 2009 en adoptant le texte ci-après: *"Les heures prestées sur demande de l'Administration donne droit aux titres-repas tant pour la compensation des heures supplémentaires effectivement prestées que pour le repos de rattrapage tel que prévu par le règlement relatif aux congés de vacances, de gardes, de récupérations et d'horaire variable".*

5. Conventions d'occupation régulière de diverses salles communales par les clubs et associations utilisateurs – Avenant.

Par décision du 27 novembre 2008, le Conseil communal adoptait une convention relative à une occupation régulière de diverses salles communales par les clubs et associations utilisateurs assortie d'une participation financière horaire. La plupart des clubs et associations ne pouvant annoncer pour le mois d'août la grille horaire de leur saison, il est demandé au Conseil communal de bien vouloir fixer au 10 octobre de chaque année, au lieu du 18 août, le moment du premier versement du loyer annuel de chaque association. Il est également ajouté le foyer de quartier dans la liste des salles mises à disposition géré auparavant par l'asbl Sportive Haccourtoise.

6. Octroi de subsides et avantages en nature exceptionnels aux associations culturelles et sportives – Adoption d'un règlement.

Le Conseil communal voudra bien, sur avis des commissions de la Culture et des Sports, décider d'adopter les critères ci-après pour l'attribution d'un subside annuel exceptionnel aux divers groupements, à savoir:

1. Lancement d'une activité importante: 700 euros (maximum 3x)
L'activité devenant ensuite récurrente, elle rentre dans les subsides fonctionnels
2. Ampleur de la manifestation (retombée positive pour l'image de marque de la commune d'Oupeye):
 - locale et ponctuelle
 - régionale ou provinciale
 - nationale
 - conventionSubside à déterminer par la Commission si supérieur à 500 €
3. Investissement exceptionnel pour le groupement: 250 € 1 fois tous les 6 ans
4. Anniversaires:
 - 5 ans: 100 euros
 - 10 ans: 125 euros
 - 20 ans: 150 euros
 - 25 ans: 200 euros
 - 30 ans: 175 euros
 - 50 ans: 350 euros
 - 75 ans: 250 euros
 - 100 ans: 750 euros
 - 125 ans: 500 euros(à condition qu'une manifestation soit organisée pour l'anniversaire)
5. Conditions d'attribution:
 - Etre un groupement reconnu ayant son siège sur Oupeye (exception faite pour des activités provinciales ou nationales)
 - pour un nouveau groupement: sur présentation de la composition effective du groupe
 - sur demande du groupement
 - subside versé
 - sur présentation des factures
 - moins les avantages obtenus en nature.

7. Transport de matériel des mouvements de jeunesse – Adoption d'un règlement.

Le Conseil communal voudra bien décider d'adopter un règlement relatif aux modalités de transport de matériel des mouvements de jeunesse vers leur endroit de camp arrêté comme ci-après:

"Les mouvements de jeunesse actifs sur l'entité d'Oupeye, à savoir les associations scouts, guides, patros, ont l'opportunité de bénéficier, chaque année civile, d'un transport aller-retour de leur matériel, d'Oupeye vers leur endroit de camp, avec passage éventuel par un lieu de stockage de matériel (ex.: prêt de tentes à Nanine). Le lieu de séjour doit obligatoirement être situé en Belgique. Aucun transport n'aura lieu le week-end ou les jours fériés. Ce service comporte la mise à disposition d'un camion avec chauffeur. Il est bien entendu que le chargement et le déchargement ne seront pas effectués par celui-ci.

Les demandes devront être introduites auprès du Service de la Jeunesse pour le 31 mars au plus tard.

Elles seront rédigées sur le formulaire type ci-joint.

En cas de transport à une date identique, un arrangement devra être pris entre les associations.

Le présent règlement est d'application à partir de 2009";

- de charger le Service de Jeunesse d'informer, chaque année, le Receveur communal de l'avantage chiffré accordé à chaque mouvement de jeunesse;
- de transmettre le règlement à tous les mouvements de jeunesse de l'entité;
- de réduire de moitié l'article budgétaire 761/332-02.

8. Octroi à la commune de la compétence de recherche et de constat du non respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie.

Le Conseil communal voudra bien, en exécution de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007, solliciter l'agrément en matière d'enquête salubrité-logements et charger le Collège de désigner l'enquêteur requis.

9. Subsidés et primes communales.

Le Conseil communal voudra bien décider d'accorder un subsidé:

- au groupe des guides composteurs d'un montant de 1.250 €
- au groupe des guides énergie d'un montant de 1.250 €
- au groupe de sensibilisation à la prévention des déchets d'un montant de 1.250 €
- aux associations culturelles et de loisirs d'un montant global de 3.325 €

et prendre connaissance des décisions du Collège communal des 20 mai et 17 juin 2009 octroyant des primes énergie aux montants respectifs de 4.922,5 €, 4.875,5 €, 2.384,22 € et 2.115,6 €

10. Vérification de l'encaisse communale.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la situation de l'encaisse communale arrêtée à la date du 12 juin 2009 au montant de 17.846.096,08 €

11. Asbl Château d'Oupeye – Compte 2008 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le compte 2008 de l'asbl Château d'Oupeye comme suit:

RECETTES	1.579.130,11 €
DEPENSES	1.521.420,64 €
BONI	57.709,47 €
SUBSIDE ORDINAIRE	195.909,79 €

12. Asbl Sportive Haccourtoise – Compte 2008 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le compte 2008 de l'asbl Sportive Haccourtoise comme suit:

RECETTES	512.564,55 €
DEPENSES	517.496,47 €
MALI	4.931,92 €
SUBSIDE ORDINAIRE	241.600,00 €

13. Maison de Laïcité – Compte 2008 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le compte 2008 de l'asbl Maison de la Laïcité comme suit:

RECETTES	110.739,51 €
DEPENSES	110.646,95 €
BONI	92,56 €
SUBSIDE ORDINAIRE	18.002,00 €

14. Asbl Basse-Meuse Développement – Compte 2008 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le compte 2008 de l'asbl Basse-Meuse Développement comme suit:

BONI	27.580,57 €
SUBSIDE ORDINAIRE	45.364,22 €

15. Paroisse protestante de HERSTAL-VISE-OUPEYE – Compte 2008 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le compte 2008 de la Paroisse protestante de Hesttal-Visé-Oupeye:

RECETTES	178.949,71 €
DEPENSES	162.516,18 €
SUBSIDE ORDINAIRE	8.050,04 €
BONI	16.433,53 €

16. Fabriques d'Eglises – Compte 2008 – Pour avis.

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-LAMBERT DE HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le compte 2008:

RECETTES	31.128,32 €
DEPENSES	19.978,74 €
BONI	11.149,58 €
SUBSIDE ORDINAIRE	19.920,96 €

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE HERMEE

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le compte 2008:

RECETTES	21.215,34 €
DEPENSES	19.785,56 €
BONI	1.429,78 €
SUBSIDE ORDINAIRE	14.276,14 €

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-REMI DE HEURE-LE-ROMAIN

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le compte 2008:

RECETTES	21.088,86 €
DEPENSES	8.565,33 €
BONI	12.523,53 €
SUBSIDE ORDINAIRE	13.451,98 €

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-SIMEON DE HOUTAIN-SAINT-SIMÉON

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le compte 2008:

RECETTES	22.959,82 €
DEPENSES	14.160,72 €
BONI	8.799,10 €
SUBSIDE ORDINAIRE	6.464,18 €

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-REMY DE OUPEYE

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le compte 2008:

RECETTES	28.531,14 €
DEPENSES	26.773,69 €
BONI	1.757,45 €
SUBSIDE ORDINAIRE	14.404,07 €

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-PIERRE DE VIVEGNIS

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le compte 2008:

RECETTES	46.128,66 €
DEPENSES	42.164,76 €
BONI	3.963,90€
SUBSIDE ORDINAIRE	21.127,00 €
SUBSIDE EXTRAORDINAIRE	2.487,28 €

17. Compte 2008 de la Régie ordinaire communale ALD – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver le compte de la Régie ordinaire ADL arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	119.658,90 €
DEPENSES	111.759,40 €
BONI COMPTABLE	7.899,50 €
CREDITS REPORTES	1.385,00 €
BONI BUDGETAIRE	6.514,50 €

18. Compte communal 2008 – Arrêt provisoire.

Le Conseil communal voudra bien vérifier et accepter le compte annuel de l'exercice 2008 arrêté comme ci-après:

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
<u>Résultat budgétaire</u>		
Droits constatés	33.169.548,67 €	7.143.782,43 €
Non-valeurs	982.119,83 €	0 €
Droits constatés nets	32.187.428,84 €	7.143.782,43 €
Engagements	27.175.081,48 €	8.846.397,49 €
Résultats de l'exercice	5.012.347,36 €	-1.702.615,06 €
<u>Résultat comptable</u>		
Droits constatés	33.169.548,67 €	7.143.782,43 €
Non-valeurs	982.119,83 €	0 €
Droits constatés nets	32.187.428,84 €	7.143.782,43 €
Imputations	25.691.461,91 €	3.070.651,08 €
Résultats de l'exercice	6.495.966,93 €	4.073.131,35 €
<u>Compte de résultats</u>		
Produits	30.019.171,79 €	
Charges	28.165.534,60 €	
Résultat à affecter	1.853.637,19 €	
<u>Bilan</u> : actif et passif	97.121.763,62 €	

19. Asbl Basse-Meuse Développement – Budget 2009 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le budget 2009 de l'asbl Basse-Meuse Développement comme suit:

RECETTES	335.023,00 €
DEPENSES	316.772,87 €
BONI EXERCICE PROPRE	18.250,13 €
BONI GENERAL	45.830,70 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	46.000,00 €

20. Asbl Sportive Haccourtoise – Modification budgétaire n° 1 de 2009 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire n° 1 de 2009 arrêtée comme ci-après:

RECETTES	546.340,27 €
DEPENSES	546.337,92 €
BONI	2,35 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	268.400,00 €

Le subside ordinaire communal est majoré de 10.000 € suite à l'augmentation de dépenses de gaz, à l'achat de deux ordinateurs et du mali du compte 2008.

21. Maison de la Laïcité – Modification budgétaire n° 1 de 2009 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire n° 1 de 2009 arrêtée comme ci-après:

RECETTES	115.583,00 €
DEPENSES	115.583,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	35.577,44 €

Le subside communal est augmenté de 15.895,44 € afin de faire face aux dépenses de personnel pris en charge auparavant par la Fédération des Maisons de la Laïcité.

22. Fabriques d'Eglises – Modification budgétaire.

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-LAMBERT A HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1 de 2009 arrêtée comme ci-après:

RECETTES	29.858,00 €
DEPENSES	29.858,00 €
SUBSIDE COMMUNAL	4.395,30 €

Le subside communal est ramené de 14.444,88 € à 4.395,30 €

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-REMY A HEURE-LE-ROMAIN

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1 de 2009 arrêtée comme ci-après:

RECETTES	18.056,50 €
DEPENSES	18.056,50 €
SUBSIDE COMMUNAL	3.125,29 €

L'intervention communale est ramenée de 7.319,01 € à 3.125,29 €

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-SIMEON A HOUTAIN-SAINT-SIMÉON

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1 de 2009 arrêtée comme ci-après:

RECETTES	42.011,94 €
DEPENSES	36.652,66 €
BONI	5.359,28 €

Le subside communal est ramené à 0 € suite aux résultats du compte 2008 qui présente un boni de 8.799,10 €

23. CPAS – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire.

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire aux montants ci-après:

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	8.241.072,79 €
DEPENSES	8.241.072,79 €
RESULTAT	0 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES	2.577.247,78 €
DEPENSES	2.277.926,00 €
RESULTAT	299.321,78 €

24. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire.

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire aux montants ci-après:

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	33.443.010,38 €
DEPENSES	29.802.576,12 €
RESULTAT	3.640.434,26 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES	13.026.224,35 €
DEPENSES	11.198.377,19 €
RESULTAT	1.827.847,16 €

25. Dégâts d'hiver 2008/2009 – Mode de passation du Marché et approbation du Cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique estimé au montant de 82.045 €TVAC dans le cadre de la réparation de voiries suite aux dégâts de l'hiver 2008/2009 et approuver le cahier spécial des charges. Le montant du subside régional est de 80 % avec un maximum de 70.000 €

26. Décret impétrant – Egouttage et réfection générale de la rue Michel à Haccourt – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique estimé au montant de 493.923,39 €hors TVA dans le cadre de l'égouttage et de la réfection générale de la rue Michel à Haccourt (plan triennal 2007/2008) et approuver le cahier spécial des charges. Le coût des travaux est réparti comme ci-après:

- part communale: 203.179,39 €
- part régionale: 164.345,00 €
- part SWDE: 126.399,00 €

27. Extension du foyer de quartier à Hermalle-Sous-Argenteau – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique estimé au montant de 2.480.712 €TVAC en vue de la réalisation de l'extension du foyer de quartier à Hermalle et approuver le cahier spécial des charges. Le montant maximum du subside régional est de 1.606.540,00 €avec un pourcentage de 60 %.

28. Remplacement d'un volet du Hall Technique – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la décision du Collège communal du 3 juin 2009 attribuant en urgence et en absence de crédits un marché au montant de 6.178,26 €TVAC afin de procéder au remplacement du volet de l'entrée principale du hall technique et en accepter la dépense.

29. Acquisition d'un logiciel de gestion documentaire pour l'administration – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée sans publicité au montant de 20.678,78 €TVAC en vue de l'acquisition du logiciel EAS.NET relatif à la gestion documentaire des courriers et dossiers de l'administration sur base de la classification décimale universelle.

30. Acquisition d'éléments de podium – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée sans publicité estimé au montant de 22.112,70 €TVAC permettant l'acquisition d'éléments de podium et approuver le cahier spécial des charges.

31. Remplacement de la bâche de couverture du grand bassin à l'asbl Sportive Haccourtoise – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Ce point est retiré.

32. Aliénation de biens à Hermalle-Sous-Argenteau.

Le Conseil communal voudra bien décider d'aliéner:

- 3 parcelles de terrain situées rue Joseph Bonhomme, à côté de l'école communale de Hermalle ventilées comme ci-après:
 - 114 m² pour un montant de 5.928 €
 - 151 m² pour un montant de 7.852 €
 - 124 m² pour un montant de 6.448 €
- un tronçon du chemin n° 17 à Hermalle dans le zoning industriel d'une superficie de 328 m² pour un montant de 4.920 €

Tous les frais seront à charge des acquéreurs. Le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège sera chargé de toutes les opérations notariales.

33. Aliénation d'un bien à Heure-Le-Romain.

Le Conseil communal voudra bien décider d'aliéner un bien constituant l'ancien presbytère de Heure-Le-Romain au montant de 175.570 €

Tous les frais seront à charge des acquéreurs. Le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège sera chargé de toutes les opérations notariales.

34. Ouverture et aménagement de diverses voiries – Article 128 du CWATUP.

Le Conseil communal voudra bien décider:

- d'annuler sa décision du 25 septembre 2008 approuvant l'ouverture de voirie sur un bien sis à Vivegnis destiné à recueillir un lotissement de 52 lots et approuver le nouvel alignement d'une nouvelle voirie à la rue Joseph Wauters et ses dépendances selon les nouveaux plans terriers et profils;
- de la création d'un trottoir en asphalte sur une longueur de ± 15 mètres devant une parcelle située rue François Jansen à Heure-Le-Romain destiné à recevoir un immeuble de 3 appartements;
- de l'élargissement de la voirie prévu dans le plan d'alignement à partir du filet d'eau et jusqu'à la limite du domaine public et la création d'un trottoir hydrocarboné rue Sondeville 48 dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

35. Questions orales.

36. Approbation du projet de PV de la séance publique du 28 mai 2009.

SEANCE A HUIS CLOS

37. Personnel communal – Prolongation des fonctions supérieures d'un agent.

- Un chef de bureau, pour une nouvelle période de six mois prenant cours le 01/10/2009 pour se terminer le 31/03/2010.

38. Personnel communal – Mise en disponibilité.

- Un ouvrier définitif, pour cause de maladie du 22/06/2009 au 19/07/2009, soit 28 jours calendrier.

39. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.

- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 20 périodes/semaine d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle en remplacement.

40. Prolongation d'un détachement à la Commission consultative déconcentrée des transports scolaires de Liège- Verviers d'un enseignant – Ratification.

- Un enseignant, secrétaire de la Commission consultative déconcentrée des transports scolaire de Liège-Verviers du 01/09/2009 au 31/08/2010.

41. Prolongation d'un détachement au Conseil de l'enseignement d'un directeur d'école Ratification.

- Un directeur d'école au Conseil de l'enseignement du 01/09/2009 au 31/08/2010.

42. Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de membres du personnel enseignant.

- Mise en disponibilité à temps plein d'un instituteur primaire, jusqu'au 01/09/2009.
- Mise en disponibilité à ¼ temps d'une institutrice primaire, jusqu'au 01/09/2009.
- Mise en disponibilité à temps plein d'une institutrice maternelle, jusqu'au 01/09/2009.

43. Demande d'interruption de carrières de membres du personnel enseignant – Ratification.

- Interruption de carrière à temps partiel du 01/09/2009 au 31/08/2010 d'une institutrice primaire.
- Interruption de carrière à temps partiel du 01/09/2009 au 31/08/2010 d'une institutrice primaire.
- Interruption de carrière à temps partiel du 01/09/2009 au 31/08/2010 d'une institutrice maternelle.
- Interruption de carrière à temps partiel du 01/09/2009 au 31/08/2010 d'une institutrice maternelle.

44. Personnel enseignant – Fin de mise en disponibilité par perte de charge d'une maîtresse spéciale de religion catholique – Régularisation.

- Une maîtresse spéciale de religion catholique à titre définitif à raison de 2 périodes/semaine, à partir du 01/02/2008.

45. Approbation du projet de PV de la séance à huis clos du 28 mai 2009.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU